

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations  
Classées, des Impacts  
Environnementaux  
et des Déchets

Bureau des Installations  
Classées pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :  
20 34 46

Télécopie :  
20 30 06

Courriel :  
@  
province-sud.nc  
affaire suivie par :

N° 2016-17505/DENV

Nouméa, le

28 JUIN 2016

*Le Chef de Service,*

à

Monsieur Stéphane Yoteau  
Directeur général délégué  
Fonds Calédonien de l'Habitat  
1 rue de la Somme  
98800 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – dossier de déclaration d'un ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Domaine des letchis, commune du Mont-Dore

Référence : dossier reçu le 11 janvier 2016

Pièces jointes : - avis de l'inspection des installations classées  
- carte des zones d'aléa d'inondation.

Monsieur le directeur général délégué,

Vous avez adressé à la direction de l'environnement un dossier de déclaration pour l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence Domaine des letchis, sur la commune du Mont-Dore.

Après avis de l'inspection des installations classées consultée en application du code de l'environnement (Livre IV - Titre I - art. 411 à 419), il s'avère que le dossier déposé n'est pas conforme aux exigences de la réglementation notamment au regard des dispositions de l'article 414-3 dudit code et des prescriptions générales pour une installation soumise à déclaration pour la rubrique 2753. En effet, la station d'épuration de la résidence Domaine des letchis se situe en zone inondable d'aléa moyen.

Je vous invite en conséquence à régulariser votre dossier de déclaration dans un délai de **trois mois** en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre dossier est suspendue.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général délégué, l'expression de ma considération distinguée.

**Le chef du service des installations classées,  
des impacts environnementaux et des déchets**

  
**Vincent MARY**

Copies : - Ville du Mont-Dore ( – Services Techniques)  
- Direction du Foncier et de l'Aménagement de la province Sud ( – Bureau du droit des sols)